

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18 – 22 juillet 2011

QUESTIONS DE NOMENCLATURE

1. Le présent document a été préparé par la spécialiste de la nomenclature zoologique¹.

Nouvelles annexes suite à la 15^e session de la Conférence des Parties (CoP15)

2. La Conférence des Parties, à sa 15^e session (Doha, 2010), a adopté plusieurs nouvelles références normalisées en matière de nomenclature pour plusieurs groupes d'animaux. La spécialiste de la nomenclature zoologique du Comité pour les animaux a prêté assistance pour réaliser le travail considérable mené par le Secrétariat et le PNUE-WCMC afin d'appliquer les décisions de la CoP en élaborant de nouvelles annexes et la nouvelle Liste des espèces CITES.

Questions générales de nomenclature identifiées après la CoP15

3. *Crocodylus johnsoni* / *Crocodylus johnstoni*
Comme mentionné dans le rapport compilé par le PNUE-WCMC (annexe 3, section Reptilia/Crocodylia), une publication a été identifiée qui contient des arguments en faveur du retour au nom de l'espèce *Crocodylus johnstoni* au lieu de l'orthographe *Crocodylus johnsoni* actuellement valide au titre de la CITES. Le représentant de l'Océanie au Comité pour les animaux a communiqué une demande recommandant ce changement car en Australie, *Crocodylus johnstoni* est le nom communément utilisé. Le changement d'orthographe avait déjà été proposé à la CoP15 par les Etats-Unis d'Amérique, sans objection aucune. Toutefois, il n'avait pas été enregistré parce qu'il n'avait pas été officiellement mis aux voix. Il a été demandé de notifier aux Parties une conclusion provisoire (comme dans la notification 2008/051) pour aider l'Australie à exporter des produits sous le nom de *Crocodylus johnstoni*.
4. *Uromastyx* spp.
Entre la 24^e session du Comité pour les animaux et la 15^e session de la Conférence des Parties contractantes, une nouvelle publication taxonomique majeure sur l'ensemble du genre *Uromastyx* est parue². Comme cette publication n'était pas disponible pour discussion aux sessions du Comité pour les animaux qui ont précédé la CoP15, elle n'a pas pu être examinée par cette session de la CoP. La spécialiste de la nomenclature recommande de considérer cette publication comme nouvelle référence de nomenclature normalisée pour les espèces actuellement inscrites aux annexes CITES sous l'appellation *Uromastyx* spp. Les principaux changements à la taxonomie CITES actuelle sont la résurrection du genre *Saara* pour les espèces *asmussi*, *hardwickii* et *loricata*, le classement d'*U. leptieni* sous *U. aegyptia* (comme sous-espèce de cette dernière) et la description de deux nouvelles espèces *U. nigriventris* (anciennement sous-espèce de *U. acanthinurus*) et *U. shobraki* (anciennement sous-espèce de *U. yemenensis*). Comme cette publication est une révision taxonomique scientifique rédigée en anglais, elle semble mieux convenir comme référence de nomenclature normalisée pour *Uromastyx* spp. que la

¹ Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

² WILMS, T.M., BÖHME, W., WAGNER, P., LUTZMANN, N. & SCHMITZ, A. (2009): On the phylogeny and taxonomy of the genus *Uromastyx* MERREM, 1820 (Reptilia: Squamata: Agamidae: Uromastycinae) – resurrection of the genus *Saara* GRAY, 1820. – *Bonner zool. Beiträge*, 56(1-2): 55-99.

référence WILMS actuelle de 2001 qui est plutôt un manuel (bien qu'il contienne des informations taxonomiques solides) rédigé en allemand. Si la résurrection du genre *Saara* ne devient pas largement acceptée d'ici la CoP16, la nouvelle référence pourrait être facilement associée à la note suivante "pour *Uromastix* spp., cependant avec le maintien des espèces *Uromastix asmussi*, *Uromastix hardwickii* et *Uromastix loricata*".

5. Varanidés

La référence de nomenclature normalisée actuelle pour les varanidés est BÖHME (2003)³ associée à sept autres publications contenant 10 nouvelles espèces décrites après la publication de BÖHME (2003). Cinq nouvelles espèces ont été décrites pour le moment (voir annexe 3, section Reptilia/Sauria). La spécialiste de la nomenclature propose de recommander BÖHME (2003) en association avec KOCH, AULIYA & ZIEGLER (2010)⁴ comme nouvelle référence de nomenclature normalisée qui couvrirait toutes les espèces adoptées à ce jour par les sessions de la Conférence des Parties, ainsi que les cinq nouvelles espèces décrites mais pas encore adoptées par une session de la Conférence des Parties. Cela réduirait le nombre de références de 12 à 2 – ce qui simplifierait la liste des références normalisées même si de nouvelles espèces *Varanus* étaient décrites avant la 26^e session du Comité pour les animaux et envisagées pour adoption.

6. Serpents

L'atelier CITES sur le commerce de serpents d'Asie qui a eu lieu du 11 au 14 avril 2011 à Guangzhou (Chine) a élaboré quelques recommandations concernant la taxonomie de certaines espèces de serpents comme on peut le voir dans l'annexe 1.

Commentaires concernant les espèces mentionnées dans l'annexe 1:

- *Gongylophis conicus* (de même que *G. colubrinus* et *G. muelleri*) sont des taxons valides dans le cadre de la CITES depuis l'adoption de MCDIARMID, CAMPBELL & TOURE (1999)⁵ comme référence de nomenclature normalisée pour la famille de serpents Boidae, à la CoP10 en 1997 (d'après un projet de cette publication). Si *Gongylophis conicus* est replacé dans *Eryx conicus*, les deux autres espèces de *Gongylophis* doivent également être replacées dans le genre *Eryx*.
- Les taxons *Naja* énumérés dans la recommandation de l'atelier sont actuellement considérés comme des espèces valides [voir WÜSTER 1996 dans l'annexe à la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP15)].
- Les autres changements de taxons mentionnés dans les recommandations de l'atelier font aussi partie de la compilation PNUE-WCMC de nouveaux changements taxonomiques identifiés depuis la 24^e session du Comité pour les animaux (voir annexe 3, section Reptilia/Serpentes).

7. *Agalychnis* spp.

La référence de nomenclature normalisée actuelle pour la plupart des amphibiens, *Taxonomic Checklist of CITES-listed Amphibians* de 2004 (téléchargeable de la page d'accueil CITES), ne couvre pas les nouvelles espèces inscrites du genre *Agalychnis*. La spécialiste de la nomenclature a donc contacté l'autorité scientifique du Mexique afin d'élaborer, en collaboration, une proposition de référence de nomenclature normalisée pour ce genre, pour discussion finale à la 26^e session du Comité pour les animaux, ainsi qu'une recommandation pour la CoP16. Il faudra également tenir compte de la recommandation générale du Comité pour les animaux concernant les différents changements taxonomiques publiés essentiellement en 2004 et 2006 pour un très grand nombre d'espèces d'amphibiens, qui n'ont pas été recommandés pour adoption par la 24^e session du Comité pour les animaux, et d'après cette recommandation, qui n'ont pas non plus été adoptés par la CoP15 (pour des précisions sur les changements, voir la section Amphibiens dans l'annexe 3).

8. Espèces de poissons

Outre les références de nomenclature normalisée pour le genre *Hippocampus*, la référence pour toutes les autres espèces de poissons publiée en 1998⁶ est obsolète. Depuis de nombreuses années déjà, ce catalogue est devenu une référence en ligne [ESCHMEYER, W. N. & Fricke, R. (eds.) *Catalog of Fishes*,

³ BÖHME, W. (2003): *Checklist of the living monitor lizards of the world (family Varanidae) – Zoologische Verhandlungen. Leiden, 341 1-43.*

⁴ KOCH, A., AULIYA, M. & ZIEGLER, T. (2010): *Updated checklist of the living monitor lizards of the world (Squamata: Varanidae). – Bonn zool. Bull., 57(2): 127-136.*

⁵ MCDIARMID, R.W., CAMPBELL, J.A. & TOURE, T.A. (1999): *Snake Species of the World. A Taxonomic and Geographic Reference. Volume 1, Washington, DC. (The Herpetologists' League).*

⁶ ESCHMEYER, W.N. (1998): *Catalog of Fishes. 3 vols. California Academy of Sciences.*

version électronique (5 mai 2011)⁷]. Comme les bases de données en ligne ne peuvent pas directement servir de référence de nomenclature normalisée officielle pour les espèces inscrites aux annexes CITES parce qu'elles changent constamment, la spécialiste de la nomenclature propose de produire un résumé de cette base de données (semblable à ceux qui existent pour les espèces d'amphibiens et d'araignées) d'après le catalogue en ligne ESCHMEYER pour les espèces de poissons. Cette liste pourrait être placée sur la page d'accueil de la CITES et facilement mise à jour selon les décisions prises par la Conférence des Parties (comme c'est régulièrement le cas pour les espèces d'amphibiens et d'araignées). Un exemple de ce résumé figure à l'annexe 2.

Nouveaux changements de nomenclature pour les espèces animales inscrites aux annexes CITES, identifiés depuis la 24^e session du Comité pour les animaux

9. Grâce à un financement de la Commission européenne, le PNUE-WCMC a, une fois encore, pu fournir un rapport sur de nouvelles espèces et autres changements taxonomiques concernant les espèces inscrites aux règlements CE sur le commerce des espèces sauvages qui comprend toutes les espèces CITES. Ce rapport a été mis à disposition et est joint au présent document en annexe 3.

Tâches relatives à la nomenclature et référées au Comité pour les animaux par la CoP15

10. Tâches de nomenclature soumises au Comité pour les animaux par la CoP15

La décision 15.62 b)

Si des changements dans la nomenclature devaient affecter des taxons inscrits à l'Annexe III, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux devrait indiquer au Secrétariat s'ils pourraient aussi entraîner des changements dans la répartition géographique susceptibles d'affecter les pays délivrant les certificats d'origine.

fait référence à des activités consultatives permanentes de la spécialiste de la nomenclature et non à une tâche ponctuelle, limitée dans le temps, qui sera terminée pour la prochaine session de la Conférence des Parties. En conséquence, le Comité permanent devrait examiner s'il ne vaudrait pas mieux recommander un amendement à cet effet à la résolution Conf. 12.11 lors de la prochaine session de la Conférence des Parties. Cette tâche pourrait facilement être ajoutée après la lettre f) dans la section Recommandations de la résolution Conf. 12.11.

La décision 15.63 demande au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes, comme première étape, qu'ils

conduisent une analyse afin d'identifier les taxons inscrits aux annexes pouvant être inclus sous le nom d'un taxon de rang supérieur sans modifier la portée de l'inscription, pour veiller à la cohérence avec la partie "Taxons supérieurs" de l'annexe 3 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15)...

Il s'agit d'une tâche assez lourde dont ne saurait s'acquitter la seule spécialiste de la nomenclature. La tâche n'est pas seulement consommatrice de temps mais nécessite aussi des validations constantes avec les références de nomenclature normalisée adoptées.

Avec l'aide de PETER PAUL VAN DIJK (Groupe de spécialistes CSE/UICN des tortues terrestres et des tortues d'eau douce), une première analyse a été réalisée par la spécialiste de la nomenclature pour les testudinés inscrits aux annexes CITES (voir annexe 4). Parmi les autres grands groupes animaux nécessitant d'être analysés de manière tout aussi approfondie, il y a Mammalia, Aves, Reptilia (autres que les testudinés) et Amphibia. La spécialiste de la nomenclature suggère en conséquence de demander à des volontaires de mener ces analyses dans l'intervalle entre les sessions pour les autres groupes animaux mentionnés ci-dessus afin que les résultats puissent être discutés à la 26^e session du Comité pour les animaux et que d'autres mesures soient recommandées en fonction de la deuxième partie de la décision 15.63.

La décision 15.64 a) demande que le Comité pour les animaux

détermine quels matériels de référence sur les coraux peuvent être adoptés comme références de nomenclature standard pour les coraux inscrits aux annexes CITES.

Les références actuellement utilisées par le PNUE-WCMC pour compiler la Liste des espèces CITES figurent en annexe 5.

⁷ <http://research.calacademy.org/ichthyology/catalog/fishcatmain.asp>.

Recommandations concernant les travaux du Groupe de travail
sur la nomenclature à la 25^e session du Comité pour les animaux

11. Il est suggéré:

- de tenir une première discussion sur tous les nouveaux changements de nomenclature identifiés dans le présent document afin de déterminer des problèmes d'adoption possibles et, quoi qu'il en soit, de différer une recommandation finale à la 26^e session du Comité pour les animaux car il se pourrait bien que d'autres informations générales soient disponibles à ce moment-là.

En outre, des recommandations spécifiques doivent être élaborées pour répondre

- à la demande de l'Océanie concernant *Crocodylus johnsonii*/*Crocodylus johnstoni*; et
- à la question de savoir si un résumé actualisé des bases de données en ligne respectives pour les espèces d'amphibiens et de poissons doit être préparé pour la 26^e session du Comité pour les animaux.

Les décisions 15.62, 15.63 et 15.64 a)

- il est suggéré d'élaborer des recommandations sur les moyens de mener ces tâches à bien pour permettre au Comité pour les animaux de décider des recommandations respectives à sa 26^e session.